

N/REF : 11/02/2026 10H11 C:000003 I:80329
V/REF : AC/C39632
V/Email reçu le Mercredi 11/02/2026 à 10H11

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NPA
IMMEUBLE : RES. NYPHEA - NPA
1BIS, RUE MADELEINE BRES
RESIDENCE NYPHEA
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 20 Mai 2026

Référence Marché : 024071-ELT-003

LOCALISATION : 1BIS RUE MADELEINE BRES - LOGT VACANT SUR PASS DU 07 AU 14/05
LOGEMENT N° 107242, PORTE N°13, 1° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ NÉCESSAIRE A L'OBTENTION DU CONSUEL

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 07/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LE LOGEMENT N'EST PAS SUR PASS CHANTIER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
INTERVENTION REPROGRAMMÉE

INTERVENTION DU 15/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REFIXATION D'UNE PRISE PAR JOUR
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 15/05/26 à 15H04 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	47,20	47,20
1,00	ELT008-Reprise fixat.Prise Tv,télév,RJ45	2	20,52	20,52
TOTAL H.T.				67,72
T.V.A. a 10,00%				6,77
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>74,49</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.